

Identification		Numéro de dossier : 1071335001
Unité administrative responsable	Développement culturel / de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle , Bureau de la directrice générale adjointe , Direction	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Sommet	-	
Contrat de ville	-	
Projet	-	
Objet	Approuver pour fins de consultation par l'Office de consultation publique de Montréal, le Plan collectif 2008-2009 de la politique familiale	

Contenu

Contexte

L'élaboration du projet de politique familiale de Montréal arrive à sa fin. Le *Cadre de référence famille* a été approuvé pour fin de consultation par le Comité exécutif; l'ensemble des arrondissements ont complété ou termineront leur *Plan local d'action famille* pour la fin de l'année. Le projet de *Plan collectif d'action famille* est maintenant déposé.

Le 8 mai dernier, le comité exécutif a mandaté l'Office de consultation publique pour tenir une consultation publique sur le cadre de référence. Tel que demandé alors par le CE, le *Plan collectif d'action famille* vient maintenant compléter ce premier document, qui demeure le point principal de la consultation à tenir. Le plan collectif présente un choix d'actions à mener par les services centraux soit directement en appui aux familles dans leur sphère de responsabilité propre ou en support aux actions figurant dans les plans d'action des arrondissements.

Décision(s) antérieure(s)

Convention entre le Ministère de la Famille, des Aînés et de la condition féminine et la Ville, votée par le conseil municipal le 11 décembre 2006, résolution CM060823.
Résolution du comité exécutif relative au cadre de référence CE07 0629, en date du 9 mai 2007.

Description

Le *Plan collectif d'action famille* est une proposition de court terme annonçant des actions à commencer en 2008 et 2009 seulement. Il s'agit d'une proposition destinée à marquer le début d'implantation de la politique par quelques réussites concrètes. Le suivi serait pris en charge par un chantier corporatif permanent qui revoit chaque année les objectifs et les actions pour proposer un nouveau plan annuel. Il serait composé d'un membre du CE, de quelques grands partenaires capables d'agir concrètement sur la prestation de services aux familles et de quelques fonctionnaires. Notons que presque tous les arrondissement ont opté pour un chantier de ce type.

Le plan traite de cinq thèmes majeurs : (1) la vie de quartier, (2) l'habitation, (3) la circulation et le transport, (4) la sécurité et (5) la culture, les sports et les loisirs. Pour chacun des thèmes, la structure est la même: on identifie les atouts dont nous disposons, les enjeux propres au thème, ce que Montréal fait déjà, ce que Montréal propose de faire et un appel aux partenaires. Pour ne pas surcharger le texte en ce qui concerne ce que Montréal fait déjà, une annexe répertorie les actions famille, présentées selon les cinq thèmes du document principal. Une section importante de l'introduction campe l'importance de la

valeur développement durable, un facteur important pour les familles qui choisissent Montréal. Une des actions importantes du plan doit être la communication, en réponse au constat cent fois répété par celles et ceux qui ont travaillé à tous niveaux au projet de politique familiale : l'administration montréalaise, tous niveaux et secteurs confondus, ne parle que trop rarement de tout ce qu'elle fait en faveur des familles.

Les jeunes familles et les jeunes qui formeront bientôt une famille sont la cible principale de ce premier plan d'action de deux ans, sans toutefois être exclusive.

Les actions contenues dans le *Plan collectif d'action famille* sont presque toutes de la responsabilité première des services corporatifs, comme par exemple, l'habitation. Certaines des actions retenues misent sur une collaboration des arrondissements et de la ville-centre : dans ces cas, il s'agit surtout d'un support aux arrondissements dans l'exercice de leurs responsabilités et les actions en question apparaissent déjà dans un bon nombre de plans locaux d'action famille.

Il faut aussi signaler que les actions du plan s'inspirent souvent de politiques et de plans déjà adoptés par la Ville ou en voie de l'être. La politique familiale est donc l'occasion de prioriser et de réaliser une partie du contenu de ces stratégies, politiques et plans. Un autre apport de la politique familiale est qu'elle propose de concentrer dans des lieux précis (comme les alentours des écoles et des parcs), des actions relevant de divers plans ou politiques.

Deux modifications mineures sont proposées au *Cadre de référence famille* déjà approuvé : il s'agit d'y ajouter parmi les documents d'orientation qui soutiennent la politique familiale, le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* et le plan d'action (2007) en accessibilité universelle, en page 14 du document déjà approuvé

Justification

La décision du comité exécutif du 9 mai mandatait les services corporatifs pour élaborer le *Plan collectif d'action famille*, sous la coordination du Service du Développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, à temps pour le soumettre à la consultation publique avec le *Cadre de référence famille*.

Aspect(s) financier(s)

Les dépenses d'élaboration de la politique familiale sont couvertes par l'entente avec le gouvernement du Québec. Par ailleurs, le Plan collectif d'action famille ne crée pas de nouvelles dépenses pour la Ville et les services ont identifié les actions à mener, en conformité avec leur moyens financiers

Impact(s) majeur(s)

La politique familiale vise l'impact suivant :

«Faire percevoir Montréal comme une ville où de très nombreuses familles vivent par choix, une ville qui dispose d'un aménagement global et d'une concentration de ressources exceptionnelles pour la qualité de vie des familles et la préparation des enfants à la vie d'aujourd'hui; une ville, qui mise sur les familles et veut travailler à favoriser leur développement sur son territoire, une ville où les secteurs de la société civile s'engagent à améliorer l'offre faite aux familles». Le titre du document « Montréal, ville avec enfants » veut signifier cela.

Opération(s) de communication

Un plan de communication a été préparé en collaboration avec la Direction des communications et des services aux citoyens.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

26 mai résolution du Comité exécutif et début du processus de trois mois ouvrables pour le dépôt du rapport de l'OCPM. Ce qui donne le calendrier probable suivant :

Semaine du 22 octobre : Début des séances d'information de l'OCPM

Semaine du 26 novembre : Début des séances d'audition d'avis et mémoire par l'OCPM

Semaine du 14 ou 21 janvier : Dépôt du rapport de l'OCPM

Fin janvier : Dépôt des documents révisés au comité exécutif

Février : adoption du Cadre de référence et du plan d'action par le Conseil municipal

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Conforme. Les services ont collaboré activement à l'élaboration du Plan collectif d'action famille: Développement culturel, qualité du milieu de vie et diversité ethnoculturelle; Police de la Ville de Montréal; Mise en valeur du territoire et du patrimoine; Infrastructures, transport et environnement. La Société de transport de Montréal a également collaboré activement. Afin d'assurer la conformité aux politiques et de respecter le partage des responsabilités entre les divers intervenants des arrondissements et du corporatif, un comité de pilotage a été mis à contribution tout au long des travaux. Ce comité toujours actif est composé d'une élue, de quatre directeurs d'arrondissements, des directeurs d'unités des services corporatifs, d'une représentante de la Conférence régionale des élus et d'un représentant du Carrefour Action municipale et famille. Le travail a été coordonné par l'équipe du Secrétariat du Sommet pour le compte de la Directrice générale adjointe du DCQMVDE.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Avis favorable :

Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement (Daniel L'ÉCUYER)

Avis favorable :

Police , Direction (Yvan DELORME)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures / transport et environnement , Direction du transport / planification et grands projets (Isabelle MORIN)

Avis favorable :

Mise en valeur du territoire et du patrimoine , Direction de la planification du développement du territoire (Guy DE REPENTIGNY)

Avis favorable :

Mise en valeur du territoire et du patrimoine , Direction de la planification du développement du territoire (Martin WEXLER)

Avis favorable :

Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement (Serge LAMONTAGNE)

Avis favorable :

Infrastructures / transport et environnement , Direction de l'environnement et du développement durable (Natacha BEAUCHESNE)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement (Paul BOURRET)

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Responsable du dossier

Pierre BÉLEC

Chef de division

Tél. : 872-0689

Télécop. : 872-8806

Endossé par:

Pierre BÉLEC

Chef de division

Tél. : 872-0689

Télécop. : 872-8806

Date d'endossement : 2007-09-19 15:22:18

Numéro de dossier : 1071335001